

## PROCES-VERBAL

sur le résultat de la consultation écrite relative à l'affectation à donner au  
produit de la location de la chasse

**de la commune de ROSENWILLER**

**pour la période 2015-2024**

Par une délibération en date du 20 juin 2014 le Conseil Municipal de la Commune de ROSENWILLER a décidé de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de fermage des baux de chasse pour la période 2015-2024.

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| a) nombre des propriétaires du ban communal consulté :   | <u>633</u>            |
| b) nombre des propriétaires exprimées  | <u>494</u>            |
| c) superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse:                                    | <u>507ha 70a 00ca</u> |
| d) nombre des propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit de fermage<br>au profit de la commune : | <u>460</u>            |
| e) contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux<br>propriétaires visés au d)               | <u>343ha 09a 54ca</u> |

Par conséquent, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :

**460 propriétaires, possédant au total 343 ha 09 54ca**

**ATTENDU que :**

Le décompte fait apparaître que plus deux tiers des propriétaires représentant plus deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune.

Il est donc convenu que le produit de la location de la chasse

- est cédé à la commune

Fait à Rosenwiller, le 4 octobre 2014

Le Maire

